

**DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR**

**RD 786 –RD 46**

**Aménagement du giratoire de la CHAPELLE  
Commune de HILLION**

*Réf : DIMM/SGT-2023-10*

**PARTICIPATION DU PUBLIC  
(Application de l'article L. 120-1 du code de l'environnement)**

Le Conseil Départemental met à disposition du public le projet de décision d'approbation technique de l'aménagement du carrefour de la Chapelle entre les RD n° 786 et RD n°46 à HILLION (Réf : DIMM/SGT-2023-10).

Une note de présentation accompagnée de plans est mise à disposition du public qui peut également déposer des observations du **19/02/2024 au 04/03/2024 inclus** :

- sur le site Internet ([www.cotesdarmor.fr/participations-publiques](http://www.cotesdarmor.fr/participations-publiques))
- à l'accueil de la mairie de HILLION sur les heures d'ouvertures (2 Rue de la Tour du FA, 22120 Hillion)
- par voie postale (Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - DIMM / Service Grands Travaux - 9 rue du Parc - CS 42373 - 22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1).

Au terme de cette procédure et après présentation à la Commission Permanente pour l'approbation du projet, une délibération accompagnée d'un exposé des motifs ainsi que d'une synthèse des observations seront publiés sur le site Internet pendant 3 mois.